

MISE AU POINT

Le SEDIF réaffirme son engagement pour la santé publique et la solidarité territoriale

Le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) prend acte de l'avis défavorable voté le 16 juin 2026 par Plaine Commune concernant le projet de Filtration Membranaire Haute Performance (FMHP). Cette prise de position s'accompagne d'une volonté de la ville de Saint-Denis et de l'Établissement Public Territorial (EPT) de quitter le Syndicat pour fonder une régie publique. Soucieux d'un débat serein et factuel, le SEDIF souhaite clarifier d'une part la pertinence de son projet industriel, et d'autre part la réalité des contraintes liées à un changement de mode de gestion.

Le projet industriel FMHP : un bouclier sanitaire et un levier de pouvoir d'achat pour les usagers

Le premier volet du débat concerne la technique de filtration choisie. Pour le SEDIF, il ne s'agit pas d'un simple choix technologique, mais d'une réponse d'urgence aux enjeux de santé environnementale.

- **Une protection de santé publique** : le projet vise à distribuer une eau pure, débarrassée à plus de 90 % des PFAS (polluants éternels), des résidus médicamenteux et des perturbateurs endocriniens. L'objectif est de « sortir l'utilisateur de la boucle » des polluants. Actuellement, les usagers ingèrent ces substances qui retournent ensuite au milieu naturel via les stations d'épuration non équipées. Le SEDIF agit ainsi comme une barrière protectrice.
- **Un gain net de pouvoir d'achat** : si l'évolution tarifaire est estimée à 4 € HT par mois et par foyer d'ici 2032 (soit le prix de trois packs d'eau), elle est un investissement rentable. L'eau adoucie permet une économie réelle de 50 € à 100 € par an par foyer grâce à la baisse de consommation d'énergie (moins d'entartrage) et à l'allongement de la durée de vie des équipements ménagers.
- **Une vision écologique globale** : si l'usine consomme davantage d'électricité sur site, le projet permet d'éviter l'émission de 100 000 à 130 000 tonnes d'équivalent CO2 par an à l'échelle du territoire grâce aux économies domestiques (énergie et produits d'entretien). Concernant les rejets en rivière, les études de modélisation montrent qu'il n'y a aucun impact sur le milieu naturel car l'usine ne crée pas de pollution mais restitue ce qu'elle a prélevé après filtration



Gouvernance et gestion publique : la réalité des coûts et les contraintes juridiques d'un retrait

Le Président Richard Dell'Agnola réaffirme la position du Syndicat face aux velléités de retrait : « *Il faut être très clair : on ne quitte pas le SEDIF comme on change d'opérateur Internet. Juridiquement, Plaine Commune ne sortira pas car nous nous opposerons fermement à toute décision qui fragiliserait la solidarité entre nos 133 communes adhérentes. Le projet de régie publique qu'on nous présente aujourd'hui est un faux-semblant, un pur trompe-l'œil idéologique. Le SEDIF n'est pas un système à la carte, c'est un bouclier sanitaire et social collectif que nous défendrons sans concession.* »

- **L'illusion de l'autonomie technique** : la création d'une régie sans capacité de production (usines, captages) limite son rôle à celui d'un simple intermédiaire. Une telle entité est structurellement contrainte de s'approvisionner « en gros » auprès des producteurs historiques, dont le SEDIF, à des tarifs souvent moins avantageux que ceux du système mutualisé actuel.
- **Une dépendance hydraulique persistante** : l'indépendance affichée est souvent un mirage technique. Des territoires comme Est Ensemble (qui achète toujours 70 % de son eau au SEDIF) ou les communes de Grand-Orly Seine Bièvre (par exemple, Villejuif, Athis-Mons) restent alimentés par les usines du Syndicat car ils ne produisent aucune eau.
- **Un cadre juridique strict et coûteux** : le retrait d'un adhérent n'est ni automatique, ni acquis. Il nécessite un rapport d'incidence, l'accord du Comité du SEDIF et l'aval d'une majorité qualifiée des 133 communes adhérentes (dont le silence vaut refus). Enfin, la partition physique des réseaux interconnectés représenterait un coût colossal – évalué à 66 millions d'euros pour un territoire similaire – au détriment direct des deniers publics.

Le SEDIF reste le seul garant d'un service public de l'eau mutualisé et solidaire, assurant la plus haute sécurité sanitaire à ses 4 millions d'usagers.

À propos du SEDIF

Créé en 1923, le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) est un établissement public de coopération intercommunale, responsable de l'alimentation en eau potable de 4 millions de personnes dans 133 communes en Île-de-France. C'est le plus grand service public de l'eau en France et l'un des premiers dans le monde. Ses usines principales, qui puisent dans les grands cours d'eau franciliens (Seine, Marne, Oise), produisent quotidiennement plus de 800 000 mètres cubes d'eau et son réseau de distribution compte près de 8 000 kilomètres de canalisations. Depuis plus de 100 ans, le SEDIF relève le défi de fournir, 24 heures/24 et 365 jours par an, une eau de qualité irréprochable et disponible à tout moment. Autour de valeurs historiques comme la mutualisation, la solidarité et l'innovation, plus de 100 agents s'engagent au quotidien pour un service public d'excellence et de proximité. Le SEDIF est présidé par Richard Dell'Agnola, maire de Thiais. André Santini, ancien ministre et maire d'Issy-les-Moulineaux qui présidait le Syndicat depuis 1983, avait été désigné Président d'honneur en mai 2026.

